

Agents de migrations : les intermédiaires sur le marché suisse des footballeurs et des danseuses de cabaret

Autor(en): **Poli, Raffaele / Thiévent, Romaric**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **67 (2009)**

Heft 2: **Les suisses au travail : heureux, mais ... fatigués ; Les circulations au cœur de la mondialisation**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-142287>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AGENTS DE MIGRATIONS: LES INTERMÉDIAIRES SUR LE MARCHÉ SUISSE DES FOOTBALLEURS ET DES DANSEUSES DE CABARET

RAFFAELE POLI

*Institut des sciences du sport, Université de Lausanne
Centre international d'étude du sport, MAPS, Université de Neuchâtel
raffaele.poli@unil.ch*

ROMARIC THIÉVENT

*Institut de géographie, MAPS, Université de Neuchâtel
romaric.thievent@unine.ch*

> En se focalisant sur le cas des joueurs de football professionnels et des danseuses de cabaret, cet article met en lumière le rôle joué par différents types d'intermédiaire dans la mise en place, le développement et la gestion de canaux migratoires. Une attention particulière est accordée aux procédures recrutement et à la gestion de la circulation de ces deux catégories de travailleurs.

Mots-clés: footballeurs, danseuses de cabarets, agents, circulation, canaux migratoires.

La théorie néo-classique des migrations met l'accent sur les différentiels de richesses entre territoires en tant que moteur de la mobilité internationale des travailleurs (Massey et al. 1993). La présence en Suisse de nombreux ressortissants de pays où le rapport entre capital et travail est moins favorable n'est dès lors pas surprenante. Cependant, si la dynamique entre offre et demande de travail détermine dans une large mesure l'ampleur et la direction des flux migratoires, des facteurs non-directement économiques exercent également un impact significatif sur ces derniers.

Cet article présente dans une perspective relationnelle le rôle joué par différents types d'intermédiaires dans la mise en place, le développement et la gestion des canaux migratoires (Findlay and Li 1998) se trouvant à la base de la mobilité de footballeurs et de danseuses de cabaret vers la Suisse et à l'intérieur de ce pays. Nous montrons qu'en contribuant à mettre en relation des espaces à différentes échelles, les intermédiaires influencent les dynamiques géographiques des flux. Le cas des joueurs de football professionnels et des danseuses de cabaret est particulièrement intéressant dans la mesure où il s'agit de travailleurs connaissant une forte mobilité et occupant des emplois dans des marchés du travail où le rôle des intermédiaires est très important.

Selon Allan Findlay et Lin Li, les canaux migratoires remplissent trois différentes fonctions.

Premièrement, «*les canaux peuvent être simplement des systèmes d'information qui guident les potentiels migrants dans la recherche d'un emploi à l'étranger*» (1998, p. 685). Ce rôle est souvent joué par la famille et les amis. Deuxièmement, «*les canaux peuvent gouverner l'entrée dans le marché du travail étranger*» (1998, p. 685). Dans ce cas, les agences de recrutement, en détenant des accords particuliers avec les employeurs, contrôlent l'entrée dans le système migratoire et ont le pouvoir de structurer la dynamique des flux. Enfin, les canaux peuvent agir «*en motivant les personnes à migrer*» (1998, p. 686). Dans cette perspective, l'existence de canaux ne rend pas seulement la migration possible, mais elle agit aussi au niveau du nombre d'individus qui sont disposés à migrer. A cet égard, Christiane Kuptsch souligne que «*les agences de recrutement font plus que de satisfaire une demande. À travers leurs publicités et campagnes promotionnelles, ils créent activement le désir pour une migration ultérieure*» (2006, p. 10-11).

Si toutes les dimensions des canaux migratoires sont importantes et gagneraient à être appliquées à nos études de cas, le présent article se concentre essentiellement sur la seconde des trois fonctions mentionnées, celle qui consiste à gérer le départ et la circulation des travailleurs à l'étranger.

LES AGENTS SUR LE MARCHÉ DES FOOTBALLEURS

Le marché de travail des footballeurs en Suisse ne concerne qu'un nombre limité de personnes. En septembre 2008, les vingt-six équipes professionnelles et semi-professionnelles helvétiques employaient 587 joueurs, dont 216 expatriés (36,7%). Le pourcentage de joueurs arrivés en Suisse pour jouer au football monte à 47,8% en Super League, le plus haut niveau de compétition national. Les Français, avec 39 joueurs, constituent le plus gros contingent de footballeurs expatriés en Suisse, suivi par les Brésiliens (34), les Italiens (23), les Argentins (18) et les Nigériens (10). Le pourcentage de joueurs extra-européens parmi les footballeurs expatriés est de 47%¹.

Dans la grande majorité des cas, le recrutement de joueurs étrangers par les clubs suisses s'effectue par le biais d'intermédiaires communément appelés agents. La plupart du temps basés en Suisse ou dans les États limitrophes, ces agents travaillent en réseau et disposent de collaborateurs dans les pays de départ des joueurs. Ces collaborateurs ont la tâche de repérer des jeunes particulièrement prometteurs et d'établir les premiers contacts avec eux. Pour les footballeurs non-communautaires, les agents conditionnent l'organisation d'«essais» en Europe à la signature d'un contrat de représentation exclusif. Celui-ci leur garantit le contrôle sur la carrière du joueur pendant au moins deux ans, c'est-à-dire la durée maximale dudit contrat consentie par la FIFA.

Avec l'aide des dirigeants des clubs avec lesquels ils travaillent, les agents s'occupent alors de l'obtention d'un visa touristique permettant aux joueurs de passer des tests en Europe. En échange de la tâche consistant à mettre en relation l'offre et la demande de travail, les intermédiaires perçoivent une commission du club acheteur et prélèvent un pourcentage, généralement de 5%, sur le salaire du joueur. Ils peuvent aussi négocier un pourcentage sur la plus-value réalisée par le club acheteur sur la revente du joueur.

Ce n'est qu'une fois que les joueurs ont acquis une certaine notoriété et une meilleure con-

¹ Ces données proviennent de l'observatoire des footballeurs professionnels, www.eurofootplayers.org

naissance du marché du travail dans lequel ils sont insérés qu'ils arrivent à négocier des mandats de représentation valables seulement dans le contexte d'un transfert vers un club ou un pays en particulier. Du point de vue des trajectoires professionnelles, ce type de contrat comporte un grand avantage: il permet au joueur de travailler conjointement avec plusieurs agents et de multiplier ainsi la palette de destinations possibles. Dans ce cas aussi, cependant, les migrations n'ont pas cours de manière aussi « libre » qu'on pourrait croire.

Loin d'intervenir de manière spatialement aléatoire, les migrations internationales des footballeurs ont cours selon des logiques géographiques qui remettent au goût du jour l'histoire des relations entre territoires. Ainsi, par exemple, à l'échelle des cinq principales ligues européennes, les footballeurs d'anciennes colonies françaises en Afrique sont surreprésentés en France, les joueurs latino-américains sont relativement plus nombreux en Espagne et en Italie, les footballeurs d'Europe du Nord et d'anciens pays du Commonwealth sont surreprésentés en Angleterre et les joueurs d'Europe de l'Est se dirigent prioritairement vers l'Allemagne (Poli et Ravenel 2008).

Même dans le contexte d'une mondialisation avancée comme celui du football professionnel, la mise en relation entre offre et demande de travail continue à se faire de manière spatialement sélective. Ce constat est un puissant indice qui montre que le travail d'intermédiation des agents n'a pas cours de manière totalement libre, mais qu'il est toujours redevable de critères tels que l'habitude à commercer ensemble, l'existence d'une confiance réciproque, le partage d'une langue commune, etc. Ces différents facteurs, qui peuvent être regroupés sous le concept d'effets de réseau, influencent la dynamique géographique des flux. Ces effets ne reflètent pas seulement l'existence d'avantages économiques, mais ils participent aussi à leur construction (Granovetter 2005).

LES AGENTS SUR LE MARCHÉ DES DANSEUSES DE CABARET

Les statistiques de l'Office fédéral des migrations montrent qu'environ 1300 danseuses² extra européennes travaillent chaque mois dans les quelques 300 cabarets que compte la Suisse. Les femmes d'Europe de l'Est constituent aujourd'hui la grande majorité des danseuses en activité. En août 2008, sur les 1100 femmes au bénéfice d'un permis L de danseuse, 62% étaient originaires d'Europe de l'Est, 26% d'Amérique du Sud, 9% d'Asie et 3% d'Afrique. Avec 385 permis L délivrés, l'Ukraine fournit le plus gros contingent de danseuses de cabaret, suivi de la République Dominicaine (255), de la Russie (121) et de la Roumanie (67). L'activité professionnelle des danseuses ne se réduit pas à sa définition légale: le strip-tease. Bien que le rôle d'entraîneuse consistant à pousser les clients à la consommation d'alcool et les activités prostitutionnelles leur soient explicitement interdites par la loi réglementant leur entrée et leur séjour, les danseuses sont largement impliquées dans ces activités qui leur procurent des revenus annexes.

Les danseuses de cabaret extra européennes constituent une population extrêmement mobile. Elles entrent en Suisse au bénéfice d'un permis «L» de danseuse qui ne leur permet pas de rester plus de 8 mois dans le pays. De plus, durant leur séjour, elles changent de cabarets à intervalles réguliers, généralement chaque mois. Ces femmes sont ainsi impliquées dans un processus de circulation à deux échelles différentes: à une circulation interne au territoire

² Ce chiffre correspond à la moyenne des permis L délivrés chaque mois

helvétique dictée par les règles en vigueur dans ce secteur particulier de l'industrie du sexe, s'ajoute une circulation entre deux ou plusieurs espaces nationaux dictée par la nature temporaire du permis «L».

Comme dans le cas des footballeurs, la circulation des danseuses de cabaret n'est pas «auto-organisée», mais est en grande partie gérée et contrôlée par des agences. Les agents, également appelés imprésarios, se chargent du recrutement, de la sélection et du placement des danseuses. Le nombre d'agences plaçant des danseuses de cabaret en Suisse ne peut pas être connu avec exactitude, car toute autorisation de placement de personnel étranger en Suisse donne le droit de placer des danseuses de cabarets. Selon les estimations d'un agent rencontré, il y aurait actuellement entre 80 et 100 agences actives dans le milieu des cabarets.

Le processus de recrutement peut revêtir plusieurs formes. Certains agents collaborent avec des agences établies à l'étranger, d'autres voyagent régulièrement dans les principaux pays d'origine des danseuses afin de, pour reprendre leurs termes, «prospector». D'autres encore travaillent avec des recruteurs indépendants actifs dans différents pays. Actuellement, la majeure partie du recrutement se fait par l'entremise de réseaux transnationaux déjà existants. La plupart des femmes sont informées de la possibilité de travailler dans les cabarets suisses et orientées vers les agences par des amies, des connaissances ou des membres de leur famille qui ont travaillé ou travaillent toujours dans les cabarets.

Au-delà de l'aspect purement économique, le fort recrutement de danseuses en provenance de pays pauvres et de milieux défavorisés s'explique aussi du fait qu'il permet de satisfaire le désir des clients pour des femmes catégorisées comme étant «exotiques» et «naturellement» érotiques. Il n'est dès lors pas anodin que les danseuses proviennent principalement de pays connus pour être des destinations de tourisme sexuel (Thiévent 2009 a).

Les femmes sélectionnées par les agents sont ensuite placées dans les différents cabarets faisant partie de leur réseau de placement. En échange de leur travail d'intermédiation, les agents touchent une commission correspondant à 8% du salaire mensuel net des danseuses de cabaret. Globalement, les danseuses n'ont que peu de maîtrise sur ce processus de placement, et donc indirectement sur la temporalité et la spatialité de leur circulation, qui dépend en premier lieu des contacts et du travail de leur agent. La centralité du rôle des agents dans la circulation internationale et infranationale des danseuses de cabaret n'est pas sans rappeler celle observée dans le milieu du football professionnel.

CONCLUSION

Différents facteurs expliquent l'importance des intermédiaires dans les branches étudiées. Premièrement, celles-ci sont caractérisées par une forte présence de travailleurs de pays pauvres ne bénéficiant pas de la libre circulation. Cette situation tend à favoriser le recours à des agents disposant des connaissances et des compétences nécessaires à l'obtention des visas et/ou des permis de travail.

Deuxièmement, les danseuses de cabaret et, dans une moindre mesure les footballeurs, circulent à un rythme très élevé entre leur différents lieux de travail. La combinaison optimale de l'offre et de la demande de travail dans cette situation de forte mobilité professionnelle est tributaire de tâches administratives conséquentes, d'un travail d'intermédiation coûteux en temps et en déplacements, ainsi que d'une connaissance fine des règles et de la composition des marchés du travail en question.

L'origine socio-économique modeste, le projet migratoire et les pressions familiales conséquentes, la précarité du permis temporaire, combinés à la forte concurrence sur le marché du travail font que les relations sociales de circulation, entendues comme «*les formes spécifiques d'interaction qui se mettent en place entre les acteurs en mouvement (...) et les acteurs qui régissent leur mobilité*» (Poli 2008, p. 245), sont souvent défavorables aux deux catégories de travailleurs prises en compte.

Pendant leur circulation, les footballeurs et les danseuses de cabaret provenant de pays pauvres se trouvent de manière générale dans une position de vulnérabilité qui peut être exploitée tant par les intermédiaires qui gèrent leur mobilité, que par les employeurs qui travaillent d'entente avec ces derniers. Même si l'acquisition d'un statut et de compétences particulières permettent à certaines danseuses et à certains footballeurs d'acquérir du pouvoir sur leur circulation (Thiévent 2009 b), il est primordial que les pouvoirs publics veillent afin que la vulnérabilité propre à ces migrants ne donne pas lieu à des cas d'exploitation très graves.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

FINDLAY, Allan and LI, F.L.N. «A migration channel approach to the study of professionals moving to and from Hong Kong», *International Migration Review*, vol. 32, n°3, 1998, pp. 682-703.

GRANOVETTER, Michael, «The Impact of Social Structure on Economic Outcomes», *Journal of Economic Perspectives*, vol. 19, n° 1, pp. 33-50.

KUPTSCH, Christiane (ed.), *Merchants of Labor*, Genève, ILO, 2006.

MASSEY, Douglas, ARANGO, Joaquín, HUGO, Graeme, KOUACI, Ali, PELLEGRINO, Adela and TAYLOR, J. Edward, T. «Theories of International Migration: A Review and Appraisal», In COHEN, Robin (ed.), *Theories of Migration*, Cheltenham, Elgar, 1996, pp. 181-216.

POLI, Raffaele, *Production de footballeurs, réseaux marchands et mobilités professionnelles dans l'économie globale. Le cas des joueurs africains en Europe*. Neuchâtel, Université de Neuchâtel, 2008 (thèse de doctorat).

POLI, Raffaele and RAVENEL, Loïc, *Annual Review of the European Football Players' Labour Market*, Neuchâtel, CIES, 2008.

THIÉVENT, Romaric, «Emotion, international division of labor and circulation: the case of cabaret dancers in Switzerland», in HEIKKILÄ, Elli and YEOH, Brenda (eds), *International Marriages in the Time of Globalization*, New York, Nova Science Publishers, 2009 a, forthcoming.

THIÉVENT Romaric, «Les compétences circulatoires des danseuses de cabaret extra-européennes», in DAHINDEN, Janine, HERTZ, Ellen et LIEBER GABBIANI, Marylène (eds.), *Cachez ce travail que je ne saurais voir ! Ethnographie des métiers du sexe*, Lausanne, Antipode, 2009 b, à paraître.

